

A.S.B Section Randonnée
 1703, Boulevard Henri
 Wallon - Stade de la Molle
 13130 Berre l'Etang
 Téléphone : 04.42.85.47.18



<p>Assurance R.C.P. : WTW France Département Sport - Immeuble Quai 33, 33/34 quai De Dion Bouton - CS70001 – 92814 Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19 Contrat N° 41789295M / 0002</p> <p>Garantie financière : GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 Contrat n° 4000716162 / 0</p>	<p>IMPORTANT : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci- dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin.</p>	<p>Date : 22 / 05 / 2023</p> <p>Numéro fédéral du séjour : FR013630</p>
---	---	--

CLIENT :
 Nom et Prénom :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Tél : Port :
 E-mail : N° Licence FFRP :

CONJOINT :
 Nom et Prénom :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Tél : Port :
 E-mail : N° Licence FFRP :

Personne à prévenir en cas de problème :
 Nom : Prénom :
 Tél : E-mail :

SEJOUR :
 Description : **Séjour Montagne de 4 jours / 3 nuits à Valgodemar.**
 Lieu : **Hôtel Ban de l'Ours** Date : **28 juin au 01 juillet 2023**

ORGANISATEUR :
 Nom : **Association Sportive de Berre, Section Randonnée**
 1703, Boulevard Henri Wallon - Stade de la Molle - 13130 Berre l'Etang.

HEBERGEMENT :
 Mode : en Pension complète, sauf le premier et le dernier jour.
 Nom : **Hôtel Ban de l'Ours** à Saint Maurice-en-Valgodemar (région : Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Vous serez logé en chambre « Double » pour les couples et en chambre « Twin » pour les célibataires. Possibilité d'avoir une chambre « Single » (avec supplément) suivant disponibilité de l'hôtelier.

Chambre (**barrer la mention inutile**) : Double - Twin - Single

Contenu de la prestation : Pension complète avec boissons prévues aux repas. Déjeuner sous forme de pique-nique les jours de randonnée.

FORMALITES :

Licence FFRandonnée en cours de validité : OUI
 Carte Nationale d'Identité ou Passeport : OUI
 Permis de conduire valide pour les chauffeurs : OUI (en cas de co-voiturage)

TRANSPORT :

Description : Trajet Aller / Retour et déplacement sur place en Autocar grand Tourisme.

Rendez-vous au Stade de la Molle à Berre l'Etang pour le départ en autocar.

~~Déplacements basés sur le co-voiturage inclus dans le prix si celui-ci est utilisé.~~

FRAIS D'ANNULATION :

En cas d'annulation de votre part, les frais d'annulation sont :

- Jusqu'à la date limite d'inscription (30/05/23) : pas de frais
- Après le 30 / 05 / 2023 : 100% du montant.

En cas d'annulation du fait de l'ASB par manque d'inscrits au séjour (quota non atteint), les sommes versées vous seront intégralement restituées sans indemnité supplémentaire.

ASSURANCES : (barrer la mention inutile)

Annulation / interruption : OUI NON
 Bagages : OUI NON
 Assistance : OUI NON

Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription (Annexe 11) et si assurance(s) choisie(s), le chèque du montant de ou des assurances au nom de l'ASB Randonnée.

DECOMPTE	PRIX UNITAIRE	NOMBRE	MONTANT	
Prix du séjour :	255,00 € €	<i>Je soussigné certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessous et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales de vente (Annexe 12Bis) que je déclare accepter sans réserve.</i>
Prix du séjour "Extérieur" (moins de 3 ans) :	270,00 € €	
Prix du séjour avec "Pass Découverte"	290,00 € €	
Majoration Chambre Individuelle / jour :	20,00 € €	

Montant TOTAL du séjour	€
ACOMPTE à régler à l'inscription	€
SOLDE à régler au plus tard 1 mois avant la date de départ	€

Les Conditions Générales de vente (Annexe 12Bis), la notice d'information assurances (Annexe 10) et l'Annexe 11 (Assurances optionnelles) sont jointes à l'Email.

Informations destinées aux voyageurs :

• **Coordonnées de l'organisateur du séjour :**

Association Sportive de Berre, représenté par son président **M. VEROLA Jacques**

Adresse : 1703, Boulevard Henri Wallon - Stade de la Molle - 13130 Berre l'Etang

• **Responsable du séjour : M. SALVADOR Claude - mail : claude.carmen@orange.fr - Tél. : 04 42 50 15 39**

• **L'organisateur est responsable** de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1 du code du tourisme.

• **Cession du contrat :**

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : 7 jours avant le départ du séjour.

• **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

• **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

• **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, le remboursement aux voyageurs des sommes versées sera intégralement remboursé sans indemnité supplémentaire.

• **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles** (ex. : problèmes de sécurité) :

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

• **Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

• **Le voyageur est tenu de communiquer** toute non conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16 du code du tourisme

• **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel".

• **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance –crédit & caution 126 rue de la Piazza 93199 Noisy Le Grand Cedex
Tel. 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

● **Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :**

.....
.....
.....
.....

Pour le Client,

Pour l'Organisateur :

Je soussigné, _____, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve, sauf exigences particulières ci-dessus.

le _____ à Berre l'Etang

(Apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé")

Signature

le : _____ à :

Signature :

JD UGOLINI

Correspondant Tourisme de la section ASB Randonnée

Pour le Conjoint,

Je soussigné, _____, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve, sauf exigences particulières ci-dessus.

(Apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé")

le : _____ à :

Signature :

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme Fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : **IM075100382**

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051